

INTERNATIONALER VERBAND
ZUM SCHUTZ VON
PFLANZENZÜCHTUNGEN
GENÈVE, SUISSE



UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE, SUISSE

INTERNATIONAL UNION
FOR THE PROTECTION OF
NEW VARIETIES OF PLANTS
GENEVA, SWITZERLAND

Communiqué de presse n° 7 de l'UPOV

Genève, le 4 mars 1991

CONFERENCE DIPLOMATIQUE DE REVISION
DE LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS VEGETALES

Une Conférence diplomatique, convoquée par l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), a actuellement lieu à Genève (Suisse), du 4 au 19 mars 1991, afin de négocier et d'adopter un Acte révisé de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales. Les 20 Etats membres actuels de l'UPOV devraient y participer en même temps qu'une trentaine d'autres Etats qui y assisteront en qualité d'observateurs.

S'il est adopté, l'Acte révisé de la Convention UPOV rendra la protection de toutes les espèces végétales obligatoire pour les Etats membres après l'expiration d'une période transitoire et il renforcera la protection conférée aux obtenteurs. Il permettra cependant, comme cela est le cas actuellement, d'utiliser les variétés protégées comme source de variation pour la mise au point d'autres variétés.

La protection des obtentions renforcera ainsi le rôle de la Convention dans l'encouragement des activités d'amélioration des plantes, tout en réduisant la menace que constituent, pour les obtenteurs, les activités de piraterie et d'obtention par plagiat.

3488V